



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal N°7 de la commune de l'Isle en Dodon du 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Lionel WELTER, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2022	Date diffusion : 18 novembre 2022
Conseillers municipaux : 19	Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12	Nombre de conseillers votants : 16

	Présent(e)s	Absent(e)s	Procuration à
M. WELTER Lionel	x		
M. RAGU Gilles	x		
Mme BERGOUNAN Jeanette	x		
M. ROUGE Jean-Louis	x		
Mme GAUTHIER Chrystelle	x		
M. BROUSSE Jean-Louis		x	
M. TELLIA Eric	x		
Mme JAMES Christelle	x		
Mme DUFFAS Carine		x	Mme Chrystelle GAUTHIER
M. GAUTHIER Arnaud		x	M. Jean-Louis ROUGE
Mme RAYSSAC Cécilia		x	
Melle LOUIT Mathilde	x		
M. LE ROUX de BRETAGNE Loïc		x	
M. MONFERRAN Michel	x		
M. DENAX Chantal		x	M. Michel MONFERRAN
Mme BAURES Marie-José	x		
M. PAULINO Philippe	x		
M. GRESSE Patrick		x	M. Lionel WELTER
M. Philippe POSTEL	x		

M. Gilles RAGU	est nommé secrétaire de séance (art L2121-15)
----------------	---

Vote du compte-rendu de la séance précédente : Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'inscrire trois points complémentaires à l'ordre du jour :

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- Modification durée hebdomadaire de travail,
- Entretien du cimetière,
- Projet « un enfant, un arbre »

Ordre du jour :

1 - AFFAIRES COMMUNALES

Correspondant incendie et secours :

Il est rappelé que dans un contexte de crise, le plan communal de sauvegarde (PCS) permet à tous les acteurs municipaux, sociaux et d'urgence de renforcer leur coordination en diminuant les actions improvisées : une méthode est fixée et chaque personne a une fonction précise. Dans ce cadre, et compte tenu des risques incendie liés à la canicule, il est nécessaire de désigner un adjoint ou un conseiller municipal, correspondant incendie et secours qui sera l'interlocuteur du SDIS (service départemental incendie secours) chargé de sensibiliser les élus et la population sur les risques et l'organisation des secours (loi Matras N° 2021-1520 du 25/11/2021). M. le Maire propose de désigner Jeanette BERGOUNAN, deuxième adjointe.

VOTE :

Adopté à l'unanimité des membres présents :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Horaires d'extinction de l'éclairage public :

M. le Maire expose qu'une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public une partie de la nuit de 24h à 5h. Il propose l'extinction de l'éclairage public pour le début de l'année 2023, à l'exception de quelques dates :

- fête local
- Noël
- foire du printemps
- fête de la musique

Une réunion publique d'information aura lieu le 9 décembre 2022. Le SDGHG sera avisé en ce sens.

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présent :****Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0****2 – PERSONNEL**

Validation des projets des délibérations sur le RIFSEEP et le Télétravail approuvés par le Comité Technique le 3 octobre 2022.

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présents :****Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0****Point complémentaire :****Modification durée hebdomadaire de travail :**

M. Maire informe l'assemblée qu'un agent en poste au grade d'Adjoint Technique Territorial souhaite augmenter son temps hebdomadaire de travail, de 30 heures à 35 heures (temps complet), à compter du 1^{er} novembre 2022. M. le Maire indique que la durée hebdomadaire de cet agent sera modifiée, comme souhaité par celui-ci et en raison du besoin du service, en passant son temps de travail hebdomadaire de 30h à 35h (temps complet) à compter du 1^{er} novembre 2022. Il convient de supprimer son poste à 30 heures et d'en créer un nouveau pour 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2022. Le Comité Technique a été sollicité et a rendu un avis favorable en séance du 3 octobre 2022.

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présents :****Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0****3 –FINANCES****Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est inscrit au budget prévisionnel 2022 une enveloppe de 53 000.00 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Cette somme doit être affectée au coup par coup aux diverses associations :

Cyclos	200.00
Danse	1 100.00
Football club	5 400.00
Football école	1 700.00
Gym de maintien	400.00
Gym top forme	800.00
Karaté	1 200.00
Patinage	1 400.00
Pétanque	50.00
Rando Save	50.00
Rugby club	5 400.00
Rugby : subv. exceptionnelle	3 000.00
Rugby école	1 700.00
Solidarité en pays de Save	300.00
Tennis	1 000.00
Western Comminges	300.00
Zumba	300.00
Amis des Orgues	500.00
Bandas New's Band	750.00
Culture et cinéma	6 500.00
Comité de jumelage	500.00
Musical'isle	550.00
Le séchoir – bistrot paysan	300.00
Tréteaux de la Save	1 100.00
Amicale maquis de Meilhan	200.00
Asso parent élèves Primaire	1 200.00
Don du sang	200.00
Souvenir Français	120.00
SPA	1 105.00

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présents :****Pour : 16****Contre : 0****Abstention : 0****Tarifs 2023 locations Flouran :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Mairie loue des pavillons de l'ancien village de vacances « le Flouran » situés avenue des Martiagues à l'Isle en Dodon.

Ces pavillons sont principalement utilisés à titre de logements d'urgences.

Il rappelle que le tarif en vigueur était de 316 € par mois (286 € de loyer et 30 € de charges).

Il propose d'augmenter ce tarif et de le fixer à 390 € par mois (290 € de loyer et 100 € provision sur charges) à compter du 01/11/2022.

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présents :****Pour : 16****Contre : 0****Abstention : 0****Tarifs 2023 location salle Maubec :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un auto-entrepreneur donnant des cours de salsa souhaite louer la salle de danse afin d'y prodiguer ses cours tous les mardis.

M. le Maire propose de fixer un tarif forfaitaire de mise à disposition de la salle Maubec :

- 30€ par mois pour une heure d'utilisation par semaine,
- 50€ par mois pour deux heures d'utilisation par semaine.

Ce tarif sera applicable à compter du 01/11/2022.

Une convention d'utilisation de salle sera établie entre la Mairie et l'utilisateur.

VOTE :**Adopté à l'unanimité des membres présents :****Pour : 16****Contre : 0****Abstention : 0****4 – TRAVAUX-EQUIPEMENTS****Caméras aux vestiaires du stade :**

M. le Maire propose d'installer cinq caméras aux vestiaires du stade, afin de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité, lors des dégradations. Le coût mensuel de cet équipement est de 110 € /HT sur 48 mois.

5 – QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

Amendes de police :

L'Etat reverse une somme pour réaliser des projets en lien avec la sécurité routière. A la suite de l'aménagement de la RD 6 en 2022, il est prévu la signalisation horizontale de la DR 17 du rond-point du collège au rond-point des Portes du Comminges et en ville (passage piétons, parkings, lignes médianes). Le dossier amende de police a été renvoyé en précisant que le montant alloué sera consacré à de la signalisation horizontale.

Réduction horaires ouverture de la Poste :

La Poste réduit les heures d'ouverture, une manifestation devant l'établissement est prévue le 12 novembre prochain. Le maire sollicite la présence des élus, il a fait appel aux élus départementaux ainsi qu'au député.

Projet de création d'un réseau de chaleur :

M. Michel MONFERRAN informe qu'une étude de faisabilité visant à la mise en place d'un réseau de chaleur est prévue. Un bureau d'études choisi par le SDEHG visitera les bâtiments communaux et l'EHPAD le 3 novembre 2022. Une réunion de lancement aura lieu le 22 novembre, pour un résultat fin 2022.

Evacuation des eaux pluviales au 3 et 5 avenue du Commandant Taillefer :

A la demande de Mme JAUFFRET, propriétaire, Mme Marie-José BAURES fait part à l'assemblée du problème récurrent d'inondation au 3 et 5 avenue du Commandant Taillefer. M. le Maire précise que la commune n'est pas impliquée, que le lien de causalité entre les travaux de réfection de chaussée et de trottoir et les dommages n'est pas établi (courrier Groupama du 23/07/2021), M. Jean-Louis ROUGE propose de trouver une solution amiable et raisonnable. Mme Marie-José BAURES souhaite que le dialogue soit instauré pour pouvoir avancer.

Domages subis lors de la destruction du distributeur de billets du Crédit Agricole :

M. le Maire signale à l'assemblée que la commune sera remboursée des dommages subis le 20 janvier 2020 lors de la destruction du distributeur de billets du Crédit Agricole. Il rappelle que 3 jardinières ont été détruites, la commune s'était constituée partie civile. Le montant du dommage subi est de 1 730,40 € et 100€ de préjudice moral.

Circuits de randonnées et parcours VTT :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en lien avec les services compétents de la communauté, un nouveau circuit de randonnée est prévu pour l'été prochain qui permettra de rallier la digue du Pachérot, avec création d'un franchissement de la Save par des pas japonais à la chapelle Saint-Roch.

M. le Maire informe qu'un projet de parcours VTT est également prévu, toujours en lien avec les services compétents de la communauté au départ du complexe sportif de l'Isle-en-Dodon. Les itinéraires seront des boucles de 12, 17, 26, 53 et 90 km.

Souvenir Français :

M. le Maire informe l'assemblée que l'association du Souvenir Français est en contact avec l'école élémentaire et le collège et souhaite remettre un drapeau dans les établissements scolaires. Des élèves porte drapeau seront désigné pour les cérémonies officielles

La séance s'est clôturée à 22h15.